

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAVOIE
COMMUNE DE SCIONZIER

REGISTRE DES ARRÊTÉS DU MAIRE
ARRÊTÉ N°AMV2025-162

Objet : Arrêté de circulation et permission de stationnement

Le Maire de Scionzier,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2211-1, L.2212-2, L.2212-5, L.2213-1, L.2213-6,

VU le Code de la Route

Vu la demande présentée par l'entreprise MISSILLIER TP en date du 11 août 2025.

CONSIDERANT qu'il y a lieu de réglementer la circulation durant le raccordement du dépôt Wieland au réseau d'eaux usées.
Avenue de la Colombière.

ARRÊTE

ARTICLE 1 : En raison de ces travaux, la circulation avenue de la Colombière se fera en demi-chaussée, alternat par feux tricolores **du lundi 18 aout 2025 au jeudi 28 août 2025**.

ARTICLE 2 : La signalisation réglementaire sera mise en place par l'entreprise.

ARTICLE 3 : L'accès des véhicules de sécurité et des riverains devra être maintenu en permanence.

ARTICLE 4 : Monsieur le Directeur Général des services est chargé de l'application du présent arrêté dont ampliation sera adressée aux services de Gendarmerie, Pompiers, Police Municipale, au Pôle Routes arrondissement de Bonneville et à Monsieur le directeur des Services Techniques Municipaux.

Le Maire de Scionzier certifie que le présent arrêté a été affiché et publié sur le site internet de la commune.

A Scionzier, le 11/08/2025

Pour extrait conforme au
registre des arrêtés
Scionzier, le *11/08/2025*
Le Maire,

